Académie française

Dans sa séance d'hier l'Académie a désigné M. Alfred Mézières comme directeur pour le premier trimestre de 1911, période pendant laquelle les fonctions de chancelier seront remplies par M. Marcel Prévost, le dernier académicien reçu.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Vendredi 30 décembre. — La pression atmosphérique reste élevée sur l'ouest de l'Europe; le maximum barométrique persiste vers la Bretagne (Brest 774 mm.).

Une dépression couvre encore ce matin tous les pays du nord (Christiania 753 mm.); une autre se rapproche de l'Islande.

Le vent est, assez fort d'entre nord et ouest avec mer houleuse au pas de Calais, très fort dans le golfe du Lion; faible et de directions variable en Gascogne; la mer est grosse à Port-Vendres.

On signale des chutes de pluie et de neige sur l'ouest du continent.

En France, on a recueilli 3 mm. d'eau au puy de Dôme, 2 mm. à Toulouse et à Bordeaux, 1 mm. à Nantes, à Cherbourg et à Charleville.

La température a monté fortement dans nos régions de l'ouest et du centre, sur les Pays-Bas et l'Allemagne.

Le thermomètre marquait ce matin : —16° à Arkhangel, —2° à Belfort, —1° à Clermont-Ferrand, +2° à Paris, 4° à Bordeaux, 7° au Havre, 12° à Alger.

On notait : —3° au puy de Dôme, — 9° au Ventoux, —11° au pic du Midi.

En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale.

A Paris, hier, la température moyenne (0°3) a été inférieure de 1°8 à la normale (2°1).

A la tour Eiffel, maximum +5°7, minimum 0°7.

Monte-Carlo à 10 h. mat. +21°, à midi 23°. Temps ravissant.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel demeure couvert depuis hier, par vent faible de ouest à ouest-nord-ouest; l'atmosphère est un peu brumeuse.

La température s'est relevée; la hausse est ce matin d'environ 4°.

La pression barométrique, qui demeure stationnaire, accuse à midi 769 mm. 9.

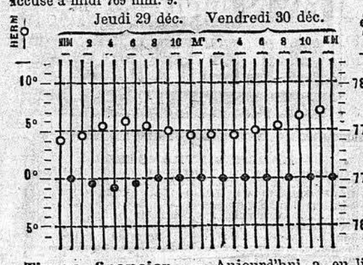

Tirage financier. — Aujourd'hui a eu lieu le premier tirage d'obligations de la ville de Paris, emprunt de 1910.

Le numéro 271901 gagne 200,000 fr.

Le numéro 446082 gagne 10,000 fr.

58 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

La déconfiture de la Banque des Halles. — M. Larcher, juge d'instruction, a interrogé hier M. Gaillard, le directeur de la Banque des Halles. M. Gaillard, qu'assistait son défenseur, Me Tomasini, a expliqué qu'il n'avait jamais été directeur de l'établissement, qu'il n'était qu'un simple employé aux appointements de 400 francs par mois et à qui l'on faisait signer tous les actes engageant la maison. Il n'a jamais été non plus un actionnaire de la banque et ne participait à aucun bénéfice.

Le véritable directeur de la maison était M. Marius Bidon, que l'on n'a pas revu depuis l'arrestation de M. Gaillard.

Après cet interrogatoire, Me Tomasini a remis au juge des conclusions tendant à la mise en liberté provisoire de son client. Le juge d'instruction et le procureur de la République vont se mettre d'accord et probablement dans un sens favorable au prévenu.

M. de Limbert, président du conseil d'administration, a été également entendu. C'est un ancien officier de cavalerie qui, sur les conseils de M. Marius Bidon, a quitté l'armée pour se lancer dans les affaires. Ce conseil lui a coûté une centaine de mille francs. Il est vrai qu'il est rentré dans une partie de ses cent mille francs, car M. Marius Bidon lui a rendu soixante-dix mille francs, mais le juge a fait toutes réserves sur cette restitution, et M. de Limbert sera obligé peut-être de rapporter cet argent, si la faillite de la banque est prononcée par le tribunal de commerce. M. de Limbert a déclaré au juge qu'il ne connaissait rien des affaires de la banque et qu'il était tenu en dehors des conciliabules financiers.

Une mort mystérieuse. Une seconde victime. — Le docteur Vibert, chargé par le juge d'instruction Hastron de procéder à l'autopsie du cadavre de Mme Maurissot, dont la mort suspecte a causé une vive émotion rue Beautreillis et dans le quartier, a conclu que Mme Maurissot a succombé à une entérite. La cause de celle-ci est inconnue. Les intestins ont été placés dans un bocal et transportés à l'institut Pasteur où ils vont être examinés.

On sait que Mme Grouchy mère et M. Grouchy fils avaient été atteints du même mal en soignant Mme Maurissot. Le fils est complètement rétabli, mais l'état de la mère, soignée à l'Hôtel-Dieu, s'est tout à coup aggravé dans la nuit et elle est décédée à quatre heures du matin.

M. Hastron a entendu dans l'après-midi une dame Achamme qui, le lendemain d'une visite qu'elle avait faite à Mme Maurissot, avait été gravement indisposée. Il lui a fallu plusieurs jours de soins sérieux pour se remettre.

Un incident au ministère des affaires étrangères. — Une jeune femme d'environ vingt-cinq ans se présentait hier soir aux bureaux de la direction politique au ministère des affaires étrangères et, s'avançant vers le garçon de bureau, M. Louis Chevallier, lui dit :

— Eh bien, mon père, vous déciderez-vous à me venir en aide? Vous le voyez : je suis malade et mon logeur m'a mise à la porte, car je ne puis pas payer ma chambre.

A la vue de la jeune femme, M. Chevallier, très ennuyé, se leva et voulut la faire sortir. C'était en effet sa fille aînée, issue d'un premier mariage, et vivant séparée de sa famille qui venait, ainsi qu'elle l'en avait menacé, paraît-il, lui réclamer des subsides.

Après la mort de sa mère, Mlle Chevallier quitta le domicile paternel où, assure-t-elle, on lui rendait l'existence insupportable. Elle loua une chambre meublée et chercha à se faire une position, soit comme couturière, soit comme bonne de restaurant. Son père lui fournit d'abord quelques subsides, mais ayant été rétrogradé par mesure administrative — d'huissier du ministre qu'il était, il avait été nommé garçon de bureau à la direction politique — il se vit désormais contraint de refuser tout secours à sa fille.

Celle-ci, voyant que toutes ses demandes restaient sans réponse, avait décidé de venir relancer son père au ministère. M. Chevallier s'efforçait en vain de calmer sa fille qui, malgré ses instances, refusait de sortir. Finalement, des gardiens de la paix furent requis, ils emmenèrent Mlle Chevallier qui, après avoir été interrogée par M. Rebondin, commissaire de police, a été, sur la plainte formelle de son père, dirigée vers le Dépôt.

Incendie rue Alibert. — Un violent incendie a éclaté ce matin à cinq heures rue Alibert, 8, dans une fabrique de jouets. Il a été éteint après un long travail par les pompiers. Les sapeurs Mauduit, Casimir et Lœfler ont été blessés. Mauduit a du être transporté à l'hôpital Saint-Martin.

Actes de sabotage. — La Compagnie des sablières de la Seine exécute en ce moment des travaux de terrassement à Draveil-Vigneux. Hier, une locomotive enfermée dans un hangar a été détériorée par des inconnus.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'a donné encore aucun résultat et on se perd en conjectures sur les mobiles de cet acte de sabotage, aucune agitation ne s'étant produite parmi les ouvriers.

— Le parquet de Fontainebleau a fait arrêter Marcel Michault, ouvrier briquetier, âgé de vingt ans, inculpé d'être l'un des auteurs de l'acte de sabotage commis pendant la nuit de dimanche dans l'usine de M. Sachot, briquetier à Montereau. Quatre courroies des machines à vapeur des tuileries avaient été coupées et le réservoir avait été ouvert, ce qui devait interrompre le travail des « jaunes » pendant plusieurs jours.

Les auteurs présumés de ce méfait sont des ouvriers congédiés lors des grèves de septembre dernier.

Les spéculations d'un percepteur. — M. Decostier, receveur des finances à Fontainebleau, était avisé avant-hier par un télégramme de M. Javon, maire de Voulx, que le percepteur de cette localité, M. Van Heesme, n'avait pas paru depuis deux jours et que les bureaux de la perception étaient fermés.

M. Decostier, accompagné de son fondé de pouvoirs, se rendit aussitôt à Voulx et procéda à l'examen de la comptabilité du percepteur. Il constata un déficit de 22,580 francs.

L'avant-veille de son départ, M. Van Heesme avait demandé à la recette de Fontainebleau l'envoi d'une somme de 10,000 francs, sous prétexte qu'il avait à effectuer divers payements pour le compte des communes du canton. Les 10,000 francs lui avaient été envoyés, mais M. Decostier constata qu'aucun versement n'avait été effectué par le percepteur.

Dès son retour à Fontainebleau, M. Decostier se préparait à déposer une plainte contre le fonctionnaire indélicat, quand il reçut la visite de ce dernier. M. van Heesme avoua qu'il avait perdu dans des spéculations malheureuses l'argent détourné; mais il s'engagea à rembourser totalement le déficit constaté dans sa caisse, dont une partie d'ailleurs est couverte par son cautionnement de 17,000 francs.

On nous avise ce matin de Fontainebleau qu'aucune plainte n'est encore déposée contre M. Van Heesme, qui s'est mis en mesure de rembourser l'administration des finances, ainsi qu'il en avait pris hier l'engagement.

Le fort Chabrol du parricide. — La journée de jeudi, de même que celle de la veille n'a marqué aucun changement dans l'attitude du parricide de La Chapelle-sous-Brancion qui demeure toujours dans son habitation sans se montrer et sans faire entendre le moindre bruit.

A deux heures et demie, M. Baudry, commandant de gendarmerie, et le capitaine Raffin ont essayé à nouveau de parlementer avec Tallemard. N'obtenant pas de réponse, ils l'ont fait enfumer en faisant descendre par la cheminée des mèches soufrées dans le grenier. Le parricide n'a pas bronché. L'autorité militaire a fait ensuite tirer une quinzaine de coups de fusils contre les fenêtres et contre la porte. Les deux fenêtres sont tombées; la porte s'est entre-bâillée et Tallemard n'a point encore donné signe de vie.

Il y a dix-huit gendarmes qui montent la garde autour de la maison. Dans la journée la foule des curieux est grande. On y vient en automobile. La population de la commune est très inquiète et fort surexcitée. Certaines personnes seraient disposées à forcer l'entrée de la maison et feraient un mauvais parti au parricide.

Hier soir, deux ouvriers se sont offerts au commandant de gendarmerie pour aller enfoncer la porte à coups de hache. Cet officier a dû décliner cette offre, aimant mieux attendre, dans l'espoir que la faim poussera le meurtrier à se rendre.

Vol de pépites. — L'année dernière, des vols de pépites d'or avaient été constatés aux mines de la Lucette, près de Laval (Mayenne). Des poursuites et des condamnations en cour d'assises suivirent. Des intermédiaires avaient été gravement compromis dans ces vols. Tout pouvait donner à croire que la répression avait arrêté les prévarications. Il n'en était rien. M. Normandin, directeur des mines de la Lucette, constatait, il y a quelque temps, des fuites importantes de pépites d'or. Il en informa le parquet de Laval et la brigade mobile de Nantes vient de procéder à l'arrestation de huit ouvriers de la mine, les nommés Polje, Nicolas, Gély, Roux, Baudinet, Romestang, Chevallier et Martin, tous originaires du Midi.

On croit être en présence d'une bande organisée. Les détournements dépassent 40,000 francs.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'audience du vendredi, réservée par le président de la République aux membres des deux Chambres, n'aura pas lieu pendant les vacances parlementaires.

— La Société nationale des beaux-arts a tenu hier son assemblée générale annuelle. Après une allocution de M. Lhermitte, vice-président, remplaçant M. Roll, souffrant, ont été réélus membres du conseil : MM. Agache, Cottet, Dagnan-Bouveret, Damoye, Dinet, La Touche, Lepère, Lhermitte, Ménard, Pannemaker, Plumet, Renouard, Simon, Walter, Weerts.

— M. J. Loth, professeur de celtique au Collège de France, fera sa première leçon le samedi 7 janvier à 10 h. 1/2.

— Immense choix d'articles d'étrennes aux Grands Magasins Dufayel. Mobiliers complets par milliers, sièges, tapis, tentures, bronzes, marbres, etc. Tous les jours, de 2 h. à 6 heures, sauf le dimanche, concert et cinématographe avec le merveilleux Noël. Nombreuses attractions.

— *Célestins, Hôpital, Grande-Grille*, ces noms des trois sources les plus célèbres appartenant à la Compagnie Vichy-Etat ont porté à tous les coins du monde la réputation de la grande ville d'eaux française. Partout, sur toutes les tables hygiéniquement conçues, on est sûr de rencontrer une bouteille de l'une de ces eaux bienfaisantes. Mais l'esprit des imitateurs ou des substituteurs ne désarmant pas, il est recommandé aux consommateurs d'avoir bien soin, en faisant leur commande, de vérifier sur les bouteilles la présence du disque bleu qui est la marque de la compagnie fermière et garantit l'authenticité de la boisson qu'on recherche. Qu'il s'agisse de ces eaux ou des produits de la compagnie, comme sels, comprimés, pastilles, etc., c'est une précaution indispensable à prendre.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

LE BUDGET. — Sous la présidence de *M. Bellan*, le Conseil, après avoir entendu *M. Dausset* dans l'exposé de son rapport général, a adopté les conclusions de ce rapport.

Il a ensuite, sur les conclusions conformes de *M. Grébauval*, ratifié l'emploi de 12 millions, à prélever sur les fonds de l'emprunt, en réparations, agrandissements ou reconstructions d'édifices municipaux : achèvement de Carnavalet, réfection de l'entrepôt Saint-Bernard, etc.

ELECTIONS. — On annonce que les électeurs des quartiers de la Sorbonne, des Champs-Elysées, Rochechouart, des Grandes-Carrières, Bercy et Saint-Georges seront convoqués pour le 22 janvier, à l'effet d'élire les successeurs au Conseil municipal de MM. André Lefèvre, Colly et Escudier, élus députés, Quentin-Bauchart et Barillier décédés, Henri Turot, démissionnaire. Il convient d'ailleurs d'ajouter que les conseillers élus députés n'ont pas encore démissionné.

PALAIS D'EXPOSITION. — Le bureau du Conseil municipal et une délégation de la sous-commission ont été reçus hier par le ministre de l'agriculture, à qui ils ont exposé que la Ville verrait avec plaisir construire un palais d'exposition sur les fortifications, entre la porte Maillot et la porte Dauphine. Le ministre a demandé à ses visiteurs de lui soumettre leurs propositions définitives avant le 15 février.

TRIBUNAUX

Erreur de cour. — Nous avons, à l'époque, relaté les conditions dans lesquelles quatre malfaiteurs de Marseille, Marchi, Simoni, Reybando et Pieri avaient été condamnés les uns à mort, les autres à cinq ans de prison pour meurtre et complicité, à la suite d'une interprétation erronée par la cour d'assises d'Aix du verdict rendu par les jurés dans cette affaire. Le verdict en effet avait admis l'excuse de la provocation en faveur de Marchi et Simoni; cependant, ils furent condamnés à mort. Au contraire, Reybando ne fut condamné qu'à cinq ans de prison, bien qu'il eut été l'agresseur, parce que la cour lui avait appliqué à tort une excuse qui ne lui avait pas été accordée.

L'avocat général a conclu à la cassation, expliquant que la cour d'assises d'Aix avait prononcé les peines « au hasard d'une interprétation absolument étrangère au droit ».

Conformément aux conclusions du ministère public, la chambre criminelle de la Cour suprême a cassé l'arrêt en ce qui concerne Marchi et Simoni dont les pourvois sont admis. Pour Reybando, l'arrêt n'a été cassé que dans l'intérêt de la loi, c'est-à-dire que le bénéfice de la légère condamnation qui lui a été infligée lui reste acquis.

Antimilitaristes. — La chambre des appels correctionnels vient de confirmer par défaut la décision de la dixième chambre qui avait condamné M. Violette, secrétaire de l'Association internationale antimilitariste, et Garreau à un an de prison, et M. Marceau à six mois de prison avec sursis, pour avoir favorisé la désertion d'un soldat de l'infanterie coloniale nommé Lasset.

Me Bonzon avait soulevé un incident. Mais ses conclusions ayant été repoussées, il a fait défaut sur le fond et s'est pourvu devant la Cour de cassation.

L'affaire des forêts du Yunnan. — Nous avons parlé dernièrement du procès intenté aux administrateurs de la Standard China Company par des actionnaires de la société. Cette société avait pour but l'exploitation des forêts du Yunnan. M. Dina Assan, seul des personnes poursuivies bénéficia, au cours de l'instruction d'une ordonnance de non-lieu, et les autres administrateurs qui comparurent devant la 11e chambre correctionnelle le 23 novembre dernier furent acquittés.

Cette affaire n'est pourtant pas encore terminée. Un des administrateurs acquittés, M. Campenon, a porté plainte contre MM. Vauthier, Dina Assan et tous autres, et une nouvelle instruction a été ouverte contre eux par M. Bourdeaux, juge d'instruction.

Trop confiante. — L'an dernier, la comtesse de l'Estang-Parade, petite-fille du baron Gros, se présentait aux guichets d'une de nos grandes administrations publiques pour y toucher une somme de 125,000 francs lui revenant d'une liquidation, mais un refus lui était opposé, car il restait encore, lui dit-on, des formalités à remplir. D'où discussion vive entre la comtesse et l'employé.

Un monsieur élégamment vêtu s'approcha alors de Mme de l'Estang-Parade, et lui dit être le comte d'Angle, neveu du cardinal Rampolla. Si elle voulait bien lui permettre de s'intéresser à son affaire, il se faisait fort, grâce au crédit du cardinal auprès des pouvoirs publics en France, de supprimer toutes les difficultés administratives qu'on lui opposait.

La comtesse accepta le concours qui lui était si galamment offert et donna au pseudo-comte d'Angle, qui n'était autre qu'un nommé Bout, agent d'affaires, tous les renseignements désirables, plus une somme de 300 francs pour faire à Rome un voyage nécessaire. En un mot, elle lui confia le règlement de sa liquidation et n'hésita pas à lui remettre un certain nombre de billets signés en blanc.

Or, on juge de la stupéfaction de Mme de l'Estang-Parade lorsque ces billets, escomptés par Bout chez un autre agent d'affaires, M. Doit, lui furent présentés à échéance, la révélant débitrice d'une cinquantaine de mille francs, alors qu'elle n'avait jamais reçu la moindre avance de fonds.

Me Albert Bourgoint, avocat de la comtesse, demandait hier, à la barre de la 8e chambre du tribunal, la nullité de ces billets, ainsi que la nomination d'un expert pour établir le compte que sa cliente pouvait devoir à M. Doit, et le tribunal a fait droit à ses conclusions.

La faute des parents. — Le tribunal de Saint-Calais vient de décider que le fait de laisser un enfant aller à l'école avec un couteau à lame pointue dans sa poche, constitue à la charge des parents une faute qui, le cas échéant, peut engager leur responsabilité civile.

Voici les faits :

Dans la cour d'une école de Saint-Calais des enfants jouaient durant une récréation. L'un de ces enfants, en coupant avec un couteau une ficelle, creva l'œil d'un de ses petits camarades.

Le père du blessé engagea aussitôt une instance en responsabilité contre l'Etat, substitué, comme on sait, à ses instituteurs.

L'Etat appela en cause le père de l'auteur de cet involontaire accident, en faisant observer que le fait de laisser un couteau entre les mains d'un jeune enfant constitue une faute, et que cette faute engage la responsabilité des parents.

Après plaidoiries de Ms Varinot, du barreau de Paris, et de Mes Ringard et Lortain, le tribunal de Saint-Calais a estimé que le père avait, en effet, commis une faute en laissant un couteau à lame pointue entre les mains de son enfant.

Aussi le père de l'écolier a-t-il été condamné à 3,500 francs de dommages-intérêts.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort du peintre Gustave Colin, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

D'origine artésienne, Gustave Colin, qui s'était marié dans le pays basque, se prit pour cette région d'une affection qui transparaît dans ses œuvres.

Couture, dont il fut l'élève, ne semble pas avoir exercé une sérieuse influence sur le développement de son talent. Il en fut autrement de Delacroix, dont l'amitié rendit le service à l'artiste de lui faire voir la nature par ses yeux et de le libérer des formules académiques.

Daubigny et Corot furent, après Delacroix, les deux maîtres dont les muettes leçons aidèrent le plus le jeune peintre à se créer une personnalité. Ses premiers paysages trahissent tantôt l'une, tantôt l'autre influence et bon nombre d'entre eux eussent pu être signés de ces grands noms. Mais peu à peu l'artiste se détourna du paysage pur pour se livrer à l'étude de la mer, et sa palette désapprit les verts intenses du premier, les verts légers et moelleux du second pour ne plus connaître que des gris d'une exceptionnelle finesse, dont la gamme, d'ailleurs très variée, suffisait à traduire les aspects de mer démontée ou de temps gris qu'il aimait.

Parmi ses toiles les plus réputées, on cite le *Quartier de gitanos*, qui est au Luxembourg, la *Barre de la Bidassoa*, le *Matin de fête à Uruque*, la *Procession à Fontarable*, une *Tempête dans le golfe de Gascogne*; l'année dernière, la Société nationale des beaux-arts lui concéda tout une salle où l'exposition d'un grand nombre de ses œuvres permit d'apprécier ses qualités de coloriste.

M. Gustave Colin laisse un fils, M. Charles Colin, peintre et musicien.

Nous apprenons la mort de M. Etienne Martin, fils de M. et Mme Georges Martin, 59, rue de Miromesnil, décédé le 28 décembre à l'âge de dix-sept ans.

Le service religieux aura lieu à l'église du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, le 31 décembre à 10 heures. On se réunira à l'église.

Il n'est pas envoyé de lettres de convocation.

On annonce la mort de M. Henri Dreyfus, décédé à Léon de Nicaragua. De la part de Mme Henri Dreyfus et ses enfants, 134, rue de Courcelles, à Paris; Mme veuve Isidore Weill, de Chaumont, des familles Lazare, Georges et Julien Dreyfus, Salomon Goetschel, Emile Cahen et Emile Taubert.

LIBRAIRIE

REVUE DES DEUX MONDES

15, rue de l'Université, Paris

Sommaire de la livraison du 1er janvier 1911

Mlle de Jessincourt (3e partie), par M. LOUIS BERTRAND.

La Guerre de 1870. — Notre première défaite. — L'inaction jusqu'au 6 août, par M. EMILE OLLIVIER, de l'Académie française.

Le Socialisme agraire et le métayage en Italie, par M. MAURICE PERNOT.

La Femme et la société française depuis la première moitié du dix-septième siècle. — Le Mariage, par M. G. FAGNIEZ, de l'Académie des sciences morales.

Bismarck et l'épiscopat. — La Persécution (1873-1878). — III. L'Année 1874, par M. GEORGES GOYAU.

Les Iles Kerguelen (avec une carte), par M. le baron HULOT.

Revue musicale. — *Macbeth* au théâtre de l'Opéra-Comique. — Le *Macbeth* de Verdi et Shakespeare. — Concerts du Châtelet : Œuvres de MM. Enesco, Rabaud et Max d'Olonne. — *Guercœur*, de M. Albéric Magnard, par M. CAMILLE BELLAIGUE.

Chronique de la quinzaine, histoire politique, par M. FRANCIS CHARMES, de l'Académie française.

Bulletin bibliographique.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris.....	Un an 50f.	Six mois 26f.	Trois mois 14f.
Départements	— 56f.	— 29f.	— 15f.
Etranger.....	— 62f.	— 32f.	— 17f.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

LA PHALANGE

Revue mensuelle de littérature et d'art. — Poésie, roman, critique. — 84, rue Lauriston, Paris. — Le n° 1 fr. — Abonnement : France, 12 fr.; ailleurs, 14 fr.

Dans ce numéro du 20 décemb. : *Cristobal le Poète*, roman, par John-Antoine Nau. — *La Poésie de Mallarmé*, par A. Thibaudet. — *L'Evasion de Tolstoï*, par Jean Florence, etc. — Envoi de spécimens sur demande.

AVIS ET COMMUNICATIONS

HOTEL MÉTROPOLE CANNES

Splendide situation dans parc privé de 12 hectares avec magnifiques vues sur le golfe Juan. En plein midi. Appartements luxueux, avec salles de bains privées en suite. Chauffage central. Cuisine renommée. Tennis, croquet, golf, polo, etc. L'hôtel est relié à la gare de la ville, aux golf-links et aux terrains de polo par un service d'automobiles privé.

Grand Marnier LIQUEUR

SECCOTINE COLLE ET RÉPARE **TOUT**

AÉRONAUTIQUE

LES VOLS D'HIER

Les vols ont été nombreux au cours de la journée d'hier; malheureusement la température très basse et surtout le brouillard ont causé l'échec de toutes les tentatives.

On sait que l'aviateur belge Lanser prit le départ à Issy-les-Moulineaux pour accomplir le voyage aérien Paris-Bruxelles et retour. Nous avons suivi hier en Dernière heure la marche de ce pilote jusqu'à Saint-Quentin. Après avoir quitté cette ville où il se ravitailla en essence, Lanser poursuivit son vol vers la frontière belge, mais le brouillard l'obligea à reprendre terre une demi-heure plus tard à Rouvroy. Lanser compte poursuivre aujourd'hui sa tentative.

Deux officiers aviateurs, l'enseigne de vaisseau Delage et le lieutenant d'artillerie Maillols, ont également accompli un beau vol à travers la campagne, en vue du prix Lazare-Weiller, que détient actuellement, par 234 kilomètres, le lieutenant Camerman. Partis à 8 h. 45 de l'aérodrome d'Etampes, les aviateurs eurent beaucoup de peine à s'élever, par suite du vent qui soufflait à une vitesse de 5 mètres à la seconde à ras de terre et qui atteignait 11 mètres à une hauteur de 200 mètres. Malgré le vent et la pluie, l'aviateur Delage put continuer son raid jusqu'à Chouzy-sur-Cisse, petit village situé près de Blois, à 108 kilomètres de son point de départ, où il fut forcé d'atterrir, à midi 25, tout près du ravin de Cisse, à 1 mètre de la bordure d'un champ constitué par des vignes en espalier.

Sur piste furent effectuées aussi plusieurs tentatives également vaines. L'aviateur Henri Farman s'éleva sur l'aérodrome d'Etampes pour ravir la coupe Michelin au pilote Legagneux, qui en est actuellement détenteur par 515 kil. 900 m. Tout allait bien et la vitesse moyenne de l'appareil, malgré un vent peu favorable, était de 63 kil. à l'heure, quand après deux heures et demie de marche la pluie se mit à tomber, et comme il gelait à environ —3°, elle se couvertit en glace sur les ailes de l'appareil qui fut alourdi à tel point que Henri Farman dut atterrir. On constata à ce moment que l'appareil était recouvert d'une couche de glace représentant un poids d'environ 80 kilogrammes.

Pour la coupe Michelin également l'aviateur Tabuteau se mit en piste sur l'aérodrome de Buc. Après trois heures de marche, il avait parcouru de 240 kilomètres environ et continuait à vive allure. Malheureusement le brouillard fit son apparition et s'épaississant très vite contraignit Tabuteau à atterrir vers une heure de l'après-midi, alors qu'il avait parcouru 405 kilomètres.

Enfin sur l'aérodrome de Pau, M. Alfred Leblanc, pilotant Mlle Jane Herveu, concourut pour le prix de la Passagère et couvrit 105 kil. 600 m. en 1 h. 23 m.

CHUTE D'UN OFFICIER AVIATEUR

Le lieutenant de vaisseau Byasson qui effectuait, dans l'après-midi d'hier des essais sur l'aérodrome de Buc, en vue de la coupe Lazare-Weiller, a fait une chute alors qu'il se trouvait à une quinzaine de mètres du sol.

Par un heureux hasard, l'aviateur s'est tiré indemne de l'accident, mais son biblan est détruit.

LES OBSÈQUES DE LAFFONT ET PAULA

Le père de l'aviateur Laffont est arrivé, hier, à Paris. Il a assisté à la levée du corps de son fils, qu'on a transporté à Fleurance, où auront lieu les obsèques.

Le corps de Mario Paula reste à l'hôpital Boucicaut jusqu'à ce qu'on ait pris toutes les mesures pour le transporter à Gijon (Espagne).

FOOTBALL ASSOCIATION

UN MATCH FRANCO-ANGLAIS

Une équipe du Racing-Club de France, actuellement en Angleterre, a joué hier un match contre les amateurs d'Oxford. Ces derniers ont remporté une facile victoire par dix buts à deux.

THÉATRES

GAITÉ-LYRIQUE : « Don Quichotte »

M. Massenet est le plus fécond et le plus heureux de tous les compositeurs de notre temps. Il rappelle l'auteur dont parle Boileau, l'auteur à la muse fertile; l'on pourrait presque, et sans aucune arrière-pensée d'épigramme, l'appeler le « Damon de la musique ».

Le théâtre de la Gaîté, que l'on devrait nommer maintenant, les preuves étant faites, le Théâtre-Lyrique, a donné, hier soir, avec un vif succès, *Don Quichotte*, qui est le plus récent ouvrage de l'auteur de *Manon*.

Paris, cependant, n'en a pas la primeur. C'est sur le théâtre de Monte-Carlo, sous la direction de l'actif Raoul Gunsbourg, que *Don Quichotte* a été représenté pour la première fois, en février dernier, et nous en avons dit alors l'éclatante réussite.

Le livret a été adroitement composé par M. Henri Cain, d'après une comédie en vers du poète Jacques Le Lorrain, prématurément enlevé aux lettres. On y remarque que Don Quichotte n'est plus seulement l'homme de l'illusion comique et qu'il devient parmi les hommes égoïstes et méchants l'apôtre de la bonté et du dévouement, le chevalier de l'idéal; la dulcinée pour laquelle il combat n'est plus une simple fille de basse-cour, une maritorne rustique, mais une coquette élégante et raffinée, une Manon qui porterait la mantille : chose qui devait séduire celui que les amours de la maîtresse de des Grieux ont si poétiquement inspiré.

Le public a fait un accueil enthousiaste à l'œuvre du maître toujours jeune, et qui est « de chez nous ». Il a associé au succès les interprètes, M. Marcoux, en premier, puis M. Fugère et Mlle Lucy Arbell, et aussi la direction, qui a monté l'œuvre avec le plus grand soin.

— Ce soir :

A l'Opéra, à 8 heures, première représentation du *Miracle*, drame lyrique en cinq actes, poème de MM. P.-B. Gheusi et Mérane, musique de M. Georges Hüe. Voici la distribution :

MM. Muratore, maître Loys; A. Gresse, l'évêque; Dangès, Gaucher d'Arcourt; Fabert, Pibrac le Bancal; Teissié, Tirso; Cerdan, le syndic; Gonguet, un marchand d'eau.

Mmes Chenal, Alix la Courtisane; Bailac, Bérangère; Courbières, un escholier; Goulancourt, une religieuse; Olivier, une religieuse; Notick, une femme du peuple.

Au 3e acte, divertissement réglé par Mme Stichel : Mlles Aida Boni, la bohémienne; L. Piron, la montreuse d'ours : Meunier, Johnsson, Urban, de Moreira. MM. A. Aveline, G. Ricaux, Cléret, Thomas, etc.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Vidal.

A l'Opéra-Comique, par suite du départ de Mlle Lucienne Bréval, la dernière représentation de *Macbeth*, l'œuvre de M. Ernest Bloch, sera interprétée par Mlle Lucienne Bréval, MM. Henri Albers, Vieuille et tous les créateurs.

Au théâtre Cluny, pour la centième représentation, *le Château des Loufoques*.

A l'Olympia, relâche pour la répétition d'ensemble du nouveau spectacle de Fregoli.

— Selon la tradition, *Faust* commencera l'année à l'Opéra. L'œuvre de Gounod sera donnée le 2 janvier, avec Mlle Alexandrowicz, qui chantera Marguerite; M. Franz, Faust; M. Journet, Méphistophélès, et l'affiche porte encore les noms de Mmes Courbières, Goulancourt et de M. Duclos.

— Le concert historique de la musique que l'Opéra-Comique donnera demain, à cinq heures (abonnement de la série verte), sera consacré à trois des maîtres de la musique classique : à Sébastien Bach, à Hændel et à Rameau. Le concert débutera par une conférence de M. Henry Expert.

L'audition des œuvres de Sébastien Bach, Hændel et Rameau, suivra cette conférence. Les interprètes seront Mlles Mathieu-Lutz, Brohly, Lafargue, Nicot-Vauchelet, Alice Raveau, Charbonnel, Bleuzé, MM. Coulomb, Belhomme, Vaurs, Gilles et Jean Laure.

— L'Ambigu annonce pour les fêtes du jour de l'An cinq matinées, avec ses deux grands succès, *le Train de 8 heures 47* et *Au Téléphone*, les 1er, 2, 3, 4, 5 janvier.

La soirée du 31 décembre s'annonce aussi brillante que celle du 24 décembre, qui réalisa la plus forte recette que l'Ambigu ait jamais encaissée (8,052 fr.)

(*Voir le programme des spectacles à la 4e page*)

LA ROSE FRANCE PARFUM DE LA FLEUR HOUBIGANT, 19, F.-St-Honoré.

FEUILLETON DU Temps
DU 31 DÉCEMBRE 1910 (41)

LA MUSIQUE

A l'Opéra-Comique : *Macbeth*, drame lyrique en un prologue et trois actes; poème de M. Edmond Fleg, d'après Shakespeare; musique de M. Ernest Bloch.

Le *Macbeth* que l'Opéra-Comique a représenté possède, sous quelques défauts superficiels, des qualités profondes; une nature originale et forte de musicien dramatique s'y révèle. Il me semble qu'on s'est trop complaisamment arrêté aux défauts, et qu'on n'a pas assez pris soin de pénétrer jusqu'aux qualités; qu'on a opposé à l'œuvre nouvelle une inertie et une résistance excessives; et que l'on a mis peu de bon vouloir à reconnaître ce qu'elle contient de puissant et de singulier.

Je ne vous conterai pas le poème; je pense que le sujet de *Macbeth* n'est pas ignoré de vous. L'adaptation que M. Fleg en a faite est fidèle et respectueuse autant qu'il est possible; et en même temps elle est conçue avec un parfait discernement de ce qui, dans la pièce de Shakespeare, convient à la musique. Elle n'y change rien; elle n'y ajoute rien; elle garde intactes sa violence farouche et sa dure grandeur. Ceci est déjà un mérite assez rare : songez plutôt à ce qu'ont fait d'autres ouvrages de Shakespeare ou de Gœthe des librettistes moins scrupuleux, ou simplement moins intelligents; songez aux figures pour dessus de pendule ou couvercle de boîtes à dragées par quoi ils ont audacieusement remplacé les plus nobles créations du génie des plus grands poètes. Rien de tel ici; ce n'est pas une contrefaçon affadie, c'est *Macbeth* lui-même que nous voyons et que nous entendons. M. Fleg a seulement dégagé de l'énorme drame shakespearien les parties essentielles et essentiellement musicales. Il a retranché les épisodes, les scènes accessoires, et celles qui se passent entre acteurs secondaires. Il a gardé les scènes où se dévoile et s'exprime l'âme des deux personnages principaux et laissé tout leur développement à celles dont la musique est un élément naturel, comme les incantations et les prophéties des sorcières. Pour éviter les changements trop fréquents du décor, et aussi par la nécessité de ramener à une mesure moindre la durée du spectacle, il a parfois abrégé le dialogue, parfois fondu en un seul deux tableaux différents, par exemple celui du départ de Banquo et celui de l'apparition du spectre, ou encore ceux du meurtre de lady Macduff et du retour de Macduff. L'action est plus pressée, plus rapide et paraît plus terrible que dans le texte de Shakespeare. Là, quelques épisodes reposaient par moments la pensée; ici, elle reste sans cesse attachée au couple criminel et à ses actes sanglants; et c'est comme une condensation d'horreur tragique. Cette condensation, nécessaire d'ailleurs, a ses dangers. *Macbeth*, drame sans amour, drame de l'ambition, du meurtre et des remords, tout entier occupé par les passions les plus apres de l'âme humaine, est une des pièces les plus noires qui soient au théâtre; sa noirceur devient plus sinistre encore lorsqu'il est ainsi resserré et réduit à son essence; n'est-il pas à craindre que le public supporte mal tant d'atrocité, et si continue, et si accumulée? Je ne suis d'ailleurs pas du tout d'avis, comme plusieurs, que *Macbeth* ne soit pas convenable à la musique. Il lui convient intimement au contraire, par le sentiment de terreur, de mystère et de destinée dont il est rempli, et par la nature de la poésie et du lyrisme de Shakespeare, qui touchent au plus profond de la vie intérieure. Et cela, c'est le royaume même de la musique.

Celle que M. Ernest Bloch a imaginée pour *Macbeth* a deux signes particuliers et deux qualités principales, qui sont liées l'une à l'autre : son accord, presque son identité avec le poème shakespearien, et l'intensité de son expression dramatique. On a dit que cette musique n'était pas la musique de *Macbeth*, que *Macbeth* voulait une autre musique que celle-là. Sans doute, il est possible de concevoir, sur l'effroyable histoire du thane de Glamis, une musique